

Comment sauvegarder le patrimoine funéraire ?

Patrimoine public

La Fondation du patrimoine aide les porteurs de projets publics (Etat, collectivités territoriales) et associatifs, à financer la sauvegarde et la valorisation de leur patrimoine de proximité (immobilier, mobilier, naturel), grâce au mécénat populaire et à l'apport éventuel d'une subvention. Elle apporte un soutien administratif, juridique et technique pour la promotion du projet.



Principaux critères d'éligibilité à la souscription :

- Bâtiment présentant un intérêt patrimonial
- Visibilité depuis la voie publique
- Protégé ou non au titre des Monuments Historiques
- Porteur de projet public (collectivités ou associations aux recettes commerciales limitées)

Patrimoine privé

Le label permet à un propriétaire privé détenteur d'un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial et non protégé au titre des monuments historiques, de bénéficier de déductions fiscales pour des travaux de sauvegarde ou de restauration.



Principaux critères d'éligibilité au label :

- Bâtiment présentant un intérêt patrimonial
- Visible depuis la voie publique
- Non protégé au titre des Monuments Historiques
- Situé en milieu rural, zonage soumis à la loi LCAP ou cimetière publique pour le patrimoine non habitable
- Détenu par une personne physique ou une société trans lucide
- Soumis à l'accord des ABF

La Fondation du patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.

Vous êtes un propriétaire public ou privé ? Vous avez un projet de restauration de patrimoine funéraire ? Vous êtes intéressé par un des outils de la Fondation du patrimoine présenté sur le schéma ci-dessus ? Pour toute information ou pour constituer un dossier avec la Fondation du patrimoine, contactez notre équipe en Rhône-Alpes.

**Coordonnées de la délégation Rhône-Alpes
de la Fondation du patrimoine:**
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry 69009 LYON
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org

FONDATION



DU
PATRIMOINE